

## Communiqué de presse

24 avril 2018

### Île-de-France Mobilités revient à l'équilibre financier

**Après deux années d'efforts considérables et d'une gestion rigoureuse, Île-de-France Mobilités revient à l'équilibre financier et est de nouveau en mesure de voir l'avenir sereinement. Cette situation financière assainie permettra de poursuivre une politique inégalée d'investissements dans les transports en commun franciliens.**

L'exécution du budget 2016 avait été extrêmement difficile suite à la mise en place du passe Navigo à tarif unique. L'exécution du budget 2017 marque un retour à l'équilibre au prix d'efforts considérables et d'une gestion rigoureuse qui témoigne de la bonne santé des finances publiques d'Île-de-France Mobilités.

Comme cela a été récemment confirmé par la commission Bailly, le forfait Navigo à 70 euros n'avait pas été financé, laissant un déficit annuel de 450 M€ HT de recettes à couvrir. Face à une telle situation, la Présidente d'Île-de-France Mobilités a obtenu, suite à un long bras de fer avec le gouvernement, que de nouvelles ressources soient mises en place pour sécuriser de façon pérenne les finances comme l'augmentation du versement transport ainsi que la TICPE. Deux ans après, le financement du passe unique est désormais assuré et ses conséquences négatives sur les comptes d'Île-de-France mobilités sont neutralisées.

Sans ces ressources nouvelles, Île-de-France Mobilités aurait été en faillite, l'obligeant à réduire l'offre des services de transports franciliens et ralentir la modernisation du réseau qui en a bien besoin. L'augmentation tarifaire du passe Navigo, du même ordre que ce qui a été pratiqué par le passé, a quant à elle permis de financer le développement de l'offre de transports et le renforcement de la qualité de service. Grâce à ces mesures, et à un emprunt de 174 M€, le résultat d'exécution 2017 affiche un léger déficit de 1,3 M€ pour un budget de fonctionnement de 9,5 Mds d'€.

Le rétablissement de l'équilibre financier d'Île-de-France Mobilités se traduit non seulement par un budget en équilibre, mais aussi par des ratios financiers rétablis, qui vont permettre de poursuivre une politique dynamique d'investissements. Ainsi, le taux d'autofinancement des investissements (ratio épargne brute / dépenses d'investissements) passe de 15% l'année dernière à 53% cette année, revenant ainsi dans la moyenne nationale (la moyenne de ce ratio des collectivités locales françaises était en 2016 de 48,5%).

La section de fonctionnement est maîtrisée avec en dépenses, un taux d'exécution de 97% et en recettes, un taux d'exécution de 100,6%. Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à plus de 1 100 M€, supérieur de 12% par rapport à 2016 reflétant tous les travaux et le renouvellement de matériels roulants engagés depuis 2016.

#### Contacts presse Île-de-France Mobilités :

Sébastien Mabilie, [sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr](mailto:sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr) 01 47 53 28 42

Hélène Duguet, [helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr](mailto:helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr), 01 82 53 80 90

